
Présidence : Lituanie

860ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 5 mai 2011

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 heures

2. Président : Ambassadeur R. Norkus

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, offert ses condoléances à la suite du décès de M. Max van der Stoel. Des condoléances ont aussi été exprimées par la Hongrie-Union européenne (avec les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine) (PC.DEL/410/11), les États-Unis d'Amérique (PC.DEL/405/11), la Fédération de Russie et les Pays-Bas.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **ALLOCUTION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DE LA CONFÉRENCE SUR L'INTERACTION ET LES MESURES DE CONFIANCE EN ASIE (CIMCA), L'AMBASSADEUR ÇINAR ALDEMIR**

Président, Directeur exécutif de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie (PC.DEL/396/11), Hongrie-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/407/11), États-Unis d'Amérique

(PC.DEL/403/11), Fédération de Russie (PC.DEL/413/11), Kazakhstan, Mongolie (partenaire pour la coopération), Turquie (PC.DEL/414/11)

Point 2 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (PC.FR/9/11 OSCE+), Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/408/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/402/11), Fédération de Russie (PC.DEL/411/11), Suisse (PC.DEL/417/11), Bosnie-Herzégovine, Président

Point 3 de l'ordre du jour : COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN OUZBÉKISTAN

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan (PC.FR/8/11 OSCE+), Hongrie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/409/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/404/11), Fédération de Russie (PC.DEL/412/11), Biélorussie (PC.DEL/406/11), Ouzbékistan (PC.DEL/419/11), Président

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR DES ATELIERS PARTICIPATIFS SUR DES QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE SÉCURITÉ DANS LA RÉGION DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 997 (PC.DEC/997) sur des ateliers participatifs sur des questions d'environnement et de sécurité dans la région du sud de la Méditerranée ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR UNE ACTIVITÉ PARALLÈLE À LA CONFÉRENCE OSCE-MONGOLIE DE 2011 SUR LE THÈME « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'AFGHANISTAN : CONSOLIDATION DU SERVICE DIPLOMATIQUE »

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 998 (PC.DEC/998) sur une activité parallèle à la Conférence OSCE-Mongolie de 2011 sur le thème « Renforcement des capacités de l'Afghanistan : consolidation du service diplomatique » ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 6 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Visite du Président en exercice en Tunisie le 16 avril 2011* : Président (CIO.GAL/84/11)
- b) *Condoléances du Président en exercice à la suite de l'attentat terroriste perpétré à Marrakech (Maroc)* : Président (CIO.GAL/84/11), Maroc (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/416/11)
- c) *Déclaration prononcée par le Président en exercice le 2 mai 2011 pour marquer la Journée mondiale de la liberté de la presse* : Président (CIO.GAL/84/11)
- d) *Visite en Italie et au Saint-Siège du Représentant personnel du Président en exercice pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions, du Représentant personnel pour la lutte contre l'antisémitisme et du Représentant personnel pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans* : Président (CIO.GAL/84/11)
- e) *Conférence sur la sécurité des journalistes dans la région de l'OSCE prévue à Vilnius les 7 et 8 juin 2011* : Président (CIO.GAL/84/11)
- f) *Participation de la Vice-Ministre des affaires étrangères de la Lituanie, Mme A. Skaisgirytė Liauškienė, à la Conférence de la Plateforme de Sofia sur la transition de l'Europe centrale et orientale et les changements au Moyen-Orient, qui se tient à Sofia du 5 au 7 mai 2011* : Président (CIO.GAL/84/11)
- g) *Nomination d'un nouveau directeur du Bureau de la Représentante pour la liberté des médias* : Président (CIO.GAL/84/11)
- h) *Processus de sélection pour le poste de Secrétaire général* : Président (CIO.GAL/84/11)

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LA VISITE TRILATÉRALE DES
REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX DE L'OSCE, DE
L'UE ET DE L'ONU AU KIRGHIZISTAN
PRÉSENTÉ PAR LE DIRECTEUR DU CENTRE DE
PRÉVENTION DES CONFLITS

Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 9 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/81/11
OSCE+)* : Secrétaire général

Point 10 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élections fédérales devant se tenir en Suisse le 23 octobre 2011* : Suisse
- b) *Élections législatives devant se tenir dans l'ex-République yougoslave de
Macédoine le 5 juin 2011* : ex-République yougoslave de Macédoine
(PC.DEL/421/11)
- c) *Adieux au Directeur du Centre de prévention des conflits* : Président,
Directeur du Centre de prévention des conflits

4. Prochaine séance :

Jeudi 12 mai 2011 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/997

5 May 2011

FRENCH

Original : ENGLISH

860ème séance plénière

PC Journal No 860, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 997
ATELIERS PARTICIPATIFS SUR DES QUESTIONS
D'ENVIRONNEMENT ET DE SÉCURITÉ DANS LA RÉGION DU SUD
DE LA MÉDITERRANÉE

Le Conseil permanent,

Comme suite aux discussions ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Prenant note du rapport préliminaire distribué par le Kazakhstan (PC.DEL/824/09) au sujet des consultations informelles avec les partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération sur les domaines prioritaires pour des activités devant être financées au moyen du Fonds de partenariat,

Se félicitant de la proposition de la Lituanie et de l'Irlande, figurant dans le document PC.DEL/309/11/Rev.1, d'utiliser le Fonds de partenariat de l'OSCE pour financer des activités liées à des ateliers participatifs sur des questions d'environnement et de sécurité dans la région du sud de la Méditerranée,

Rappelant la Déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération (MC.DOC/1/07/Corr.1),

Rappelant la Déclaration de Madrid sur l'environnement et la sécurité (MC.DOC/4/07/Corr.1),

Rappelant sa Décision No 812 sur l'établissement d'un fonds de partenariat,

Décide d'autoriser l'utilisation du Fonds de partenariat, sous réserve que des contributions suffisantes soient disponibles, pour financer les activités proposées liées aux ateliers participatifs ;

Encourage les États participants et les partenaires pour la coopération à contribuer au Fonds de partenariat à cette fin.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/998
5 May 2011

FRENCH
Original : ENGLISH

860ème séance plénière

PC Journal No 860, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 998
ACTIVITÉ PARALLÈLE À LA CONFÉRENCE OSCE-MONGOLIE
DE 2011 SUR LE THÈME « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
DE L'AFGHANISTAN : CONSOLIDATION DU SERVICE
DIPLOMATIQUE »

Oulan-Bator, 23 mai 2011

Le Conseil permanent,

Comme suite aux discussions ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Se félicitant de la proposition de la Lituanie et de la Mongolie, figurant dans le document CIO.GAL/77/11/Rev.1, d'utiliser le Fonds de partenariat de l'OSCE pour financer l'organisation d'une activité parallèle à la Conférence OSCE-Mongolie sur le thème « Renforcement des capacités de l'Afghanistan : consolidation du service diplomatique », prévue à Oulan-Bator le 23 mai 2011,

Rappelant la Déclaration ministérielle de Madrid sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération (MC.DOC/1/07/Corr.1),

Rappelant la Décision No 4/07 du Conseil ministériel de Madrid sur l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan (MC.DEC/4/07/Corr.1),

Rappelant sa Décision No 812 sur l'établissement d'un fonds de partenariat,

Décide d'autoriser l'utilisation du Fonds de partenariat, sous réserve que des contributions suffisantes soient disponibles, pour financer l'activité parallèle proposée ;

Encourage les États participants et les partenaires pour la coopération à contribuer au Fonds de partenariat à cette fin.